

## VOTRE ESPACE PARTICULIER D'IMPOTS.GOUV ÉVOLUE

Vous avez l'habitude de déclarer vos revenus et de payer vos impôts à partir de votre espace « particulier » sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Cet espace sécurisé, protégé par vos identifiant et mot de passe, comportera désormais un nouveau service : **la consultation de vos factures locales et hospitalières.**

Aussi, dès l'automne 2021, vous pourrez retrouver dans votre espace particulier les factures de la collectivité qui participe à l'expérimentation nationale de ce service. En parallèle, vous recevrez toujours vos factures par courrier postal.

À noter - Dans un avenir proche, [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) intégrera également les factures d'hôpital.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### VOS CONTACTS

Pour tout renseignement sur ce nouveau service en ligne, adressez-vous au **centre des Finances publiques indiqué sur votre facture.**

Nos agents sont là pour vous accompagner dans la transition numérique.

Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Juillet 2021

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
FINANCES PUBLIQUES

LA DGFIP À VOTRE SERVICE  
VOS FACTURES LOCALES  
SERONT BIENTÔT  
EN LIGNE !

## DES FACTURES DÉMATÉRIALISÉES PAYABLES EN LIGNE

Vous recevez encore certaines factures locales (pour l'eau, la crèche ou les transports scolaires, par exemple) par courrier postal.

À compter de l'automne 2021, votre collectivité participe à une expérimentation lancée par la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Vous avez, sans doute, été averti récemment de cette innovation par courriel : **vous pourrez bientôt consulter et payer en ligne vos factures pour des services publics locaux, dans votre espace personnel d'impots.gouv.fr.** Pour cela, vous n'avez aucune démarche à faire.

**À noter - Si vous utilisez déjà l'espace « famille » du site Internet de votre collectivité pour télécharger ou payer certaines factures locales, le processus ne change pas. Le nouveau service en ligne concerne uniquement des factures qui, jusqu'à l'automne 2021, n'étaient pas disponibles sous format électronique.**

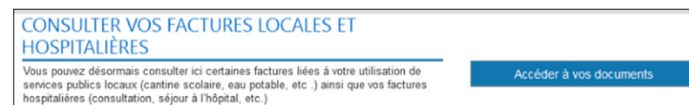
## COMMENT TROUVER ET PAYER EN LIGNE UNE FACTURE LOCALE SUR IMPOTS.GOUV.FR

**1- Je me connecte à mon espace « particulier »** grâce à :

- mon numéro fiscal de 13 chiffres
- une identification avec France Connect



**2- J'identifie le nouveau service « Consulter vos Factures locales et hospitalières »**



**3- Je consulte la facture** qui m'intéresse



**4- Je paye en ligne** par carte bancaire ou par prélèvement unique sur mon compte en banque



**5- Si je suis satisfait(e), j'opte pour l'option « zéro papier ».** Comme les documents fiscaux, les factures seront disponibles sur l'espace pendant plusieurs années.

### Vos options

#### Vos documents

Choisissez le « zéro papier » pour :

- Vos avis d'impôt sur le revenu ?
- Vos avis d'impôts locaux ?
- Vos factures locales ?
- Vos factures hospitalières ?

**6- A l'avenir, je serai averti(e) par courriel** de l'arrivée de toute nouvelle facture

